

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02841

Numéro SIREN : 491 780 813

Nom ou dénomination : A M C BUSINESS

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2023 sous le numéro de dépôt 3222



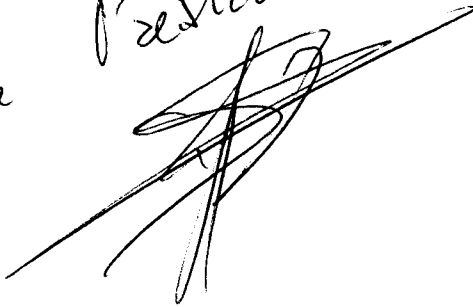
SAS AMC BUSINESS

29 IMPASSE FIGUIERE

13004 MARSEILLE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

*Certifie conforme
Le Président.*

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes, positioned below the text 'Le Président.'

SAS AMC BUSINESS

29 IMPASSE FIGUIERE

13004 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

Pages

COMPTES ANNUELS

- Bilan Actif - Passif Liasses 2050 2051	1 et 2
- Compte de résultat Liasses 2052 2053	3 et 4
- Annexe	5 à 11

MC2

66 Boulevard Barry

13013 MARSEILLE

04 91 34 38 40



SAS AMC BUSINESS
29 IMPASSE FIGUIERE

13004 MARSEILLE



COMPTES ANNUELS

MC2
66 Boulevard Barry

13013 MARSEILLE



Désignation de l'entreprise : SAS AMC BUSINESS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 29 IMPASSE FIGUIERE 13004 MARSEILLE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 49178081300037 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, N-1		3 1 1 2 2 0 2 2 3 1 1 2 2 0 2 1			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	889	AS	889				
	Autres immobilisations corporelles	AT	38 126	AU	14 455	23 671	15 910		
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD	30 000	BE		30 000	30 000		
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI					
	TOTAL (II)	BJ	69 015	BK	15 344	53 671	45 910		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	600	BW		600			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	27 687	BY		27 687	28 017		
	Autres créances (3)	BZ	1 920	CA		1 920	6 226		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
DIVERS	Disponibilités	CF	101 429	CG		101 429	86 738		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	344	CI		344	83		
	TOTAL (III)	CJ	131 980	CK		131 980	121 064		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	200 995	IA	15 344	185 651	166 974			
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilitations :		Stocks :		Créances :		1 0	

Désignation de l'entreprise : SAS AMC BUSINESS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...500.....)	DA	1 500	1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	150	150
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	106 456	76 840
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	43 610	29 616
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	151 716	108 106
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	20 250	26 167
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 190	2 040
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	972	24 127
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 522	6 533
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2	2
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	33 935	58 868
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	185 651	166 974
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	19 805	38 752
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	37	37

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AMC BUSINESS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	{	FD		FE		FF			
			FG	174 400	FH		FI	174 400	169 463	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	174 400	FK		FL	174 400	169 463		
	Production stockée*				FM					
	Production immobilisée*				FN					
	Subventions d'exploitation				FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP					
	Autres produits (1) (11)				FQ	8	2			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	174 408	169 464	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	113 165	106 161	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 349	2 085	
	Salaires et traitements*						FY		12 000	
	Charges sociales (10)						FZ		7 969	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	- dotations aux amortissements*				GA	3 694	2 144	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	79	79	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	119 287	130 438	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	55 121	39 027		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	192		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	192			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	508	431	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	508	431	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	316	431		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	54 805	38 596		

819

Désignation de l'entreprise : SAS AMC BUSINESS		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 160	782
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 160	782
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	646	1 256
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	646	1 256
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	513	474
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	11 708	8 506
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	175 759	170 247
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	132 149	140 630
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	43 610	29 616
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	1 160	783
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	11 467	17 054
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	61	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		7 969
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	75	70
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
Pénalités		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Annulation I'M TECH > 5ans		585		
Annulation cotisations sociales		61		
			1 160	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
Annulation I'M TECH > 5ans		Charges antérieures	Produits antérieurs	
		61		
Annulation cotisations sociales			1 160	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

JD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 185 651.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 174 399.59 Euros et dégageant un bénéfice de 43 609.89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	889		
Installations générales agencements aménagements divers	19 326		6 670
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 345		4 785
TOTAL	27 560		11 455
Autres titres immobilisés	30 000		
TOTAL	30 000		
TOTAL GENERAL	57 560		11 455

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			889	889
Installations générales agencements aménagements divers			25 996	25 996
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 130	12 130
TOTAL			39 015	39 015
Autres titres immobilisés			30 000	30 000
TOTAL			30 000	30 000
TOTAL GENERAL			69 015	69 015

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	889			889
Installations générales agencements aménagements divers	5 943	2 333		8 275
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 819	1 361		6 179
TOTAL	11 650	3 694		15 344
TOTAL GENERAL	11 650	3 694		15 344

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 333				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 361				
TOTAL	3 694				
TOTAL GENERAL	3 694				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	27 687	27 687	
Taxe sur la valeur ajoutée	342	342	
Débiteurs divers	1 578	1 578	
Charges constatées d'avance	344	344	
TOTAL	29 951	29 951	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	134	134		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	20 116	5 986	14 131	
Fournisseurs et comptes rattachés	972	972		
Impôts sur les bénéfices	2 961	2 961		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 089	7 089		
Autres impôts taxes et assimilés	1 472	1 472		
Groupe et associés	1 190	1 190		
Autres dettes	2	2		
TOTAL	33 935	19 805	14 131	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 944			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 190			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	150			150

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900
Dettes fiscales et sociales	1 472
Autres dettes	2
Total	2 471

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	344
Total	344

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				120 892	120 892
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				32 242	32 242
Total				32 242	32 242
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				55 986	55 986
- exercice				11 467	11 467
Total				67 453	67 453
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				11 467	11 467
- entre 1 et 5 ans				22 934	22 934
Total				34 401	34 401
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				16 424	16 424
Total				16 424	16 424

113

ANNEXE

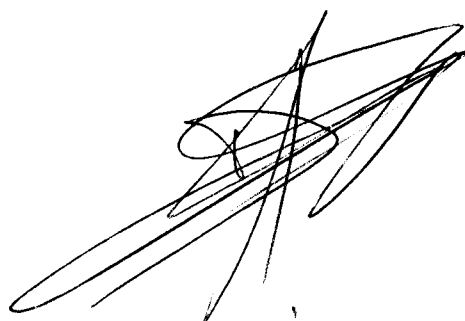
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits sur exercices antérieurs	1 160	77200000
Total	1 160	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités	585	67120000
- Solde clients supérieur à 5ans	61	67200000
Total	646	



AMC BUSINESS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 29 IMPASSE FIGUIERE
13004 MARSEILLE
491780813 RCS MARSEILLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Monsieur Jean-Luc DUPUIS, associé unique et Président de la Société AMC BUSINESS, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

"Décrire précisément les activités dominantes de l'entreprise ainsi que ses activités les plus significatives, l'évolution de la production, le positionnement sur le marché et par rapport à la concurrence, les nouveaux produits et les nouvelles implantations."

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Si la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a des conséquences sur l'activité et la situation financière de la société

Nous vous informons que la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a les conséquences suivantes sur notre activité et notre situation financière : *"Préciser les conséquences sur l'activité et la situation financière de la société"*

Nous avons été amenés à prendre les mesures suivantes pour faire face à la situation : *"Détailler les mesures prises Par exemple, fermeture de sites, mise en place de l'activité partielle pour tout ou partie des salariés, télétravail, etc."*

Si des événements importants sont survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Il est précisé qu'entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport les événements importants suivants sont survenus :

"Indiquer chaque événement important survenu au cours de l'exercice Par exemple : faillite d'un client, perte d'un marché, opérations juridiques telles qu'une augmentation de capital, prises de contrôle (ou de participation), litiges (ou sinistres), démarrage de nouvelles activités (ou cessation de certaines d'entre elles), etc."

fy

Si aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est précisé qu'à court terme, la situation et les perspectives d'avenir de la Société sont les suivantes :

"Indiquer l'évolution prévisible, à court terme, de la situation de la Société et les perspectives d'avenir. Par exemple : grandes tendances de l'évolution de la Société, les efforts entrepris, en termes de gestion, d'amélioration de la productivité, de recherche de nouveaux marchés, de diversification de la clientèle, ou autres. Ces précisions doivent tenir compte des conséquences probables de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité."

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître : **Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.**

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 174 399.59 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 169 462.64 Euros, soit une augmentation de 2.91 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 43 609.89 Euros, soit 25.01 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 175 759.03 Euros contre 170 246.70 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 3.24 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 132 149.14 Euros contre 140 630.40 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 6.03- %.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 0 Euros et représentent 0 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 100.00- % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 3 693.56 Euros et représentent 2.12 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 54 804.82 Euros soit 31.42 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent $120\,980.89 - 38\,751.50 = 82\,229.39$

Exercice en cours $131\,636.17 - 19\,804.74 = 111\,831.43$

Soit une augmentation de 29 602.04 Euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat et décide de proposer à l'associé unique d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 29 616,30 euros de la manière suivante :

Affectation d'un résultat bénéficiaire

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 43 609,89 euros.

Affectation

Dividendes

- A titre de dividende soit 28 000 euros

Report à nouveau

- Report à nouveau, soit 15 609,89 euros
- Solde du report à nouveau, soit 122 065,97 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 123 715,97 euros.

Rappel des dividendes distribués



Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

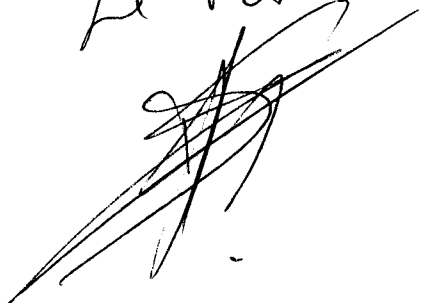
Il sera donc proposé aux Détenteurs de titres, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'existence de dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code à hauteur de 12 057,00 euros, étant précisé que l'impôt correspondant s'élève à 12 594,00 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Le Président est titulaire d'un compte courant associé dont le solde au 31/12/2022 s'élève à 1 189,68 euros.

Le Président
Monsieur Jean-Luc DUPUIS

Certifié Conforme
Le Président


AMC BUSINESS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 29 IMPASSE FIGUIERE
13004 MARSEILLE
491780813 RCS MARSEILLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Monsieur Jean-Luc DUPUIS, associé unique et Président de la Société AMC BUSINESS, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

"Décrire précisément les activités dominantes de l'entreprise ainsi que ses activités les plus significatives, l'évolution de la production, le positionnement sur le marché et par rapport à la concurrence, les nouveaux produits et les nouvelles implantations."

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Si la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a des conséquences sur l'activité et la situation financière de la société

Nous vous informons que la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a les conséquences suivantes sur notre activité et notre situation financière : *"Préciser les conséquences sur l'activité et la situation financière de la société"*

Nous avons été amenés à prendre les mesures suivantes pour faire face à la situation : *"Détailler les mesures prises Par exemple, fermeture de sites, mise en place de l'activité partielle pour tout ou partie des salariés, télétravail, etc."*

Si des événements importants sont survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Il est précisé qu'entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport les événements importants suivants sont survenus :

"Indiquer chaque événement important survenu au cours de l'exercice Par exemple : faillite d'un client, perte d'un marché, opérations juridiques telles qu'une augmentation de capital, prises de contrôle (ou de participation), litiges (ou sinistres), démarrage de nouvelles activités (ou cessation de certaines d'entre elles), etc."



Si aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est précisé qu'à court terme, la situation et les perspectives d'avenir de la Société sont les suivantes :

"Indiquer l'évolution prévisible, à court terme, de la situation de la Société et les perspectives d'avenir. Par exemple : grandes tendances de l'évolution de la Société, les efforts entrepris, en termes de gestion, d'amélioration de la productivité, de recherche de nouveaux marchés, de diversification de la clientèle, ou autres. Ces précisions doivent tenir compte des conséquences probables de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité."

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître : **Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.**

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 174 399.59 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 169 462.64 Euros, soit une augmentation de 2.91 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 43 609.89 Euros, soit 25.01 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 175 759.03 Euros contre 170 246.70 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 3.24 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 132 149.14 Euros contre 140 630.40 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 6.03- %.



- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 0 Euros et représentent 0 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 100.00- % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 3 693.56 Euros et représentent 2.12 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 54 804.82 Euros soit 31.42 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent $120\,980.89 - 38\,751.50 = 82\,229.39$

Exercice en cours $131\,636.17 - 19\,804.74 = 111\,831.43$

Soit une augmentation de 29 602.04 Euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat et décide de proposer à l'associé unique d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 29 616,30 euros de la manière suivante :

Affectation d'un résultat bénéficiaire

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 43 609,89 euros.

Affectation

Dividendes

- A titre de dividende soit 28 000 euros

Report à nouveau

- Report à nouveau, soit 15 609,89 euros
- Solde du report à nouveau, soit 122 065,97 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 123 715,97 euros.

Rappel des dividendes distribués



Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux Détenteurs de titres, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'existence de dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code à hauteur de 12 057,00 euros, étant précisé que l'impôt correspondant s'élève à 12 594,00 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Le Président est titulaire d'un compte courant associé dont le solde au 31/12/2022 s'élève à 1 189,68 euros.

Le Président
Monsieur Jean-Luc DUPUIS

*Certifié conforme
Le Président*


TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)				
I - Article D. 441I.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				O Délais légaux : 60						
II - Article D. 441I.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				O Délais légaux : 60						
III - Article D. 441I.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées						24				
Montant total des factures concernées		15 113	84	2 480		17 677				
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	13.36 %	0.07 %	2.19 %	%	15.62 %				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				O Délais légaux : 60						
IV - Article D. 441I.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées						2				
Montant total des factures concernées		28 161				28 161				
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	%	16.15 %	%	%	%	16.15 %				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				O Délais légaux : 60						

AMC BUSINESS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 29 IMPASSE FIGUIERE
13004 MARSEILLE
491780813 RCS MARSEILLE

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 AVRIL 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2022

Affectation d'un résultat bénéficiaire

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 43 609,89 euros.

Affectation

Dividendes

- A titre de dividende soit 28 000 euros

Report à nouveau

- Report à nouveau, soit 15 609,89 euros
- Solde du report à nouveau, soit 122 065,97 euros.

Répartition après affectation

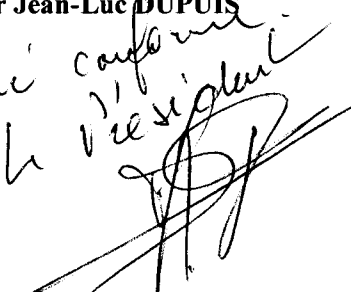
Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 123 715,97 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Monsieur Jean-Luc DUPUIS

*Certifié conforme
Le Président*


Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 123 715,97 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Le Président est titulaire d'un compte courant associé dont le solde au 31/12/2022 s'élève à 1 189,68 euros.

CONSULTATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le Président décide de consulter l'associé unique, conformément et dans les conditions prévues par les statuts de la société, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus au Président ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

RESOLUTIONS

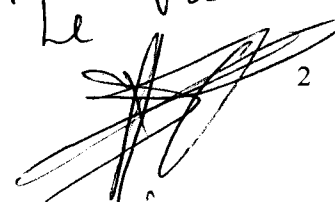
Le Président arrête ensuite le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'associé unique.

COMMUNICATION AUX ASSOCIES

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre à l'associé unique d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à cette consultation dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président
Monsieur Jean-Luc DUPUIS

Certifié conforme
Le Président
 2 

AMC BUSINESS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 29 IMPASSE FIGUIERE
13004 MARSEILLE
491780813 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 24 AVRIL 2023
--

Le Président, Monsieur Jean-Luc DUPUIS, demeurant 29 IMPASSE FIGUIERE – 13004 MARSEILLE, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Décisions à prendre pour la consultation de l'associé unique sur les comptes dudit exercice ;
- Questions diverses.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2022, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 font apparaître un bénéfice de 43 609,89 euros.

Le rapport de gestion et l'annexe aux comptes annuels comportent toutes les explications complémentaires.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et les arrête définitivement, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 174 399,59 euros et un bénéfice de 43 609,89 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat et décide de proposer à l'associé unique d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43 609,89 euros de la manière suivante :

Affectation d'un résultat bénéficiaire

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 43 609,89 euros.

Affectation

Dividendes

- A titre de dividende soit 28 000 euros

Report à nouveau

- Report à nouveau, soit 15 609,89 euros
- Solde du report à nouveau, soit 122 065,97 euros.



SAS AMC BUSINESS

SAS au capital de 1 500.00 Euros
RCS MARSEILLE N° 491780813
Siège social : 29 IMPASSE FIGUIERE
13004 MARSEILLE

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 174 399.59 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 169 462.64 Euros, soit une augmentation de 2.91 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 43 609.89 Euros, soit 25.01 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 175 759.03 Euros contre 170 246.70 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 3.24 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 132 149.14 Euros contre 140 630.40 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 6.03- %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 0 Euros et représentent 0 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 100.00- % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 3 693.56 Euros et représentent 2.12 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 54 804.82 Euros soit 31.42 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

.../...



terme) :

Exercice précédent	120 980.89 -	38 751.50 =	82 229.39
Exercice en cours	131 636.17 -	19 804.74 =	111 831.43

Soit une augmentation de 29 602.04 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 43 609.89 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	15 609.89 Euros
- en dividendes	:	28 000.00 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 500.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	150.00 Euros
- Autres réserves	:	0 Euros
- Report à nouveau	:	122 065.97 Euros
Situation nette	:	123 715.97 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

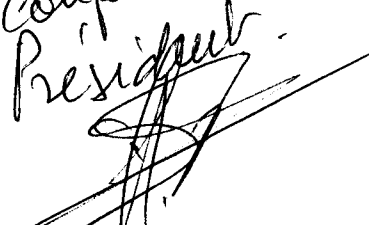
Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE
Certifié conforme
Le Président



SAS AMC BUSINESS

SAS au capital de 1 500.00 Euros
RCS MARSEILLE N° 491780813
Siège social : 29 IMPASSE FIGUIERE
13004 MARSEILLE

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 174 399.59 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 169 462.64 Euros, soit une augmentation de 2.91 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 43 609.89 Euros, soit 25.01 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 175 759.03 Euros contre 170 246.70 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 3.24 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 132 149.14 Euros contre 140 630.40 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 6.03- %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 0 Euros et représentent 0 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 100.00- % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 3 693.56 Euros et représentent 2.12 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 54 804.82 Euros soit 31.42 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

.../...



terme) :

Exercice précédent	120 980.89 -	38 751.50 =	82 229.39
Exercice en cours	131 636.17 -	19 804.74 =	111 831.43

Soit une augmentation de 29 602.04 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 43 609.89 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	15 609.89 Euros
- en dividendes	:	28 000.00 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 500.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	150.00 Euros
- Autres réserves	:	0 Euros
- Report à nouveau	:	122 065.97 Euros
Situation nette	:	123 715.97 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE

Certifié conforme
Le Président


AMC BUSINESS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 29 IMPASSE FIGUIERE
13004 MARSEILLE
491780813 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 24 AVRIL 2023

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-trois, à MARSEILLE,

Monsieur Jean-Luc DUPUIS
Demeurant 29 IMPASSE FIGUIERE – 13004 MARSEILLE,
Associé unique de la Société AMC BUSINESS,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Jean-Luc DUPUIS, associé, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 43 609,89 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Dépenses somptuaires

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 12 057,00 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 12 594,00 euros.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat et décide de proposer à l'associé unique d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43 609,89 euros de la manière suivante :

Affectation d'un résultat bénéficiaire



Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 43 609,89 euros.

Affectation

Dividendes

- A titre de dividende soit 28 000 euros

Report à nouveau

- Report à nouveau, soit 15 609,89 euros
- Solde du report à nouveau, soit 122 065,97 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 123 715,97 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Le Président est titulaire d'un compte courant associé dont le solde au 31/12/2022 s'élève à 1 189,68 euros.

QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associé unique
Monsieur Jean-Luc DUPUIS

Certifié conforme
le *Président*
